



I'm not robot



Continue

Grille salaire convention 66 educateur specialise

Echelon Coefficient Salaire net Coefficient (1) Salaire net De début 434 1347 446 1385 Après 1 an 447 1388 459 1425 Après 3 ans 478 1484 491 1524 Après 5 ans 503 1561 517 1605 Après 7 ans 537 1667 552 1714 Après 9 ans 570 1770 586 1819 Après 11 ans 581 1803 597 1853 Après 14 ans 615 1909 632 1962 Après 17 ans 647 2009 665 2065 Après 20 ans 679 2108 698 2167 Après 24 ans 715 2220 735 2282 Après 28 ans 762 2366 783 2431 (1) Avec sujétions d'internat spécialisé (annexes III, IX et X) et jardinière d'enfants spécialisée (annexes III et IX). Cette grille concerne également les métiers suivants de la CCN 66 : - Psychomotricien, - Orthophoniste, - Infirmier, - Ergothérapeute, - Technicien supérieur, - Educateur de Jeunes Enfants (reclassification via l'avenant 333), - Educateur Technique Spécialisé Présentation Blog : CGT PEP80 Description : Blog des syndicalistes de la CGT PEP80 Contact Name : cgt À Propos : Syndicat CGT de l'Association PEP80 Newsletter Abonnez-vous pour être averti des nouveaux articles publiés. Les éducateurs spécialisés participent à la prévention, la prise en charge et à l'éducation des enfants, adolescents ou adultes ayant des difficultés d'insertion ou présentant des déficiences physiques, psychiques, des troubles du comportement.Ils apportent une aide et un soutien en vu de faciliter leur autonomie et leur inserton sociale et professionnelle. Les principales dispositions législatives et réglementaires qui déterminent le grade d'éducateur spécialisés dans la fonction publique hospitalière sont : Décret 2014-101 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière - Décret 2016-635 du 19 mai 2016 modifiant le décret 2014-100 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des conseillers en économie sociale et familiale, du corps des éducateurs techniques spécialisés et du corps des éducateurs de jeunes enfants de la fonction publique hospitalière et le décret n° 2014-101 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière - Décret 2016-643 du 19 mai 2016 relatif au classement indiciaire applicable aux corps des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs de jeunes enfants, des éducateurs techniques spécialisés, des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière - Arrêté du 19 mai 2016 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des corps des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière - Décret 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif - Arrêté du 21 août 2018 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des corps des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière La rémunération et l'avancement des éducateurs spécialisés Selon leur formation, les assistants socio-éducatifs exercent plus particulièrement leurs fonctions dans l'un des deux emplois suivants : assistant de service social et éducateur spécialisé. Les assistants de service social et les éducateurs spécialisés sont regroupés dans un grade unique d'assistant socio-éducatif. Le corps des assistants socio-éducatifs appartient à la catégorie B comprend 2 grades : 1) Assistant socio-éducatif qui est rémunéré sur une grille de salaire comptant 13 échelons, indices majorés de 327 à 515. Depuis 2007, les assistants de service social et les éducateurs spécialisés bénéficient d'une bonification d'ancienneté de 12 mois au 1er échelon. 2) Assistant socio-éducatif principal qui est rémunéré sur une grille de salaire comptant 11 échelons, indices majorés de 375 à 562. Les primes et les indemnités - La NBI Les éducateurs spécialisés percevoient l'indemnité de sujétion spéciale de 13 h, la prime de service et des primes et indemnités liées aux conditions de travail. En fonction de leur mission, ils peuvent prétendre à la NBI - Nouvelle Bonification Indiciaire mensuelle : 10 points majorés pour les éducateurs spécialisés exerçant dans les maisons d'accueil spécialisées, les foyers d'hébergement et de réadaptation social et les foyers de vie – Décret 92-112 du 3 février 1992 - 13 points majorés pour les éducateurs spécialisés exerçant dans les établissements mentionnés aux 4-5-6 et 7 de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986, de façon permanente, dans le cadre des servitudes d'internat, un travail effectif auprès des personnes accueillies, avec un planning de travail habituel faisant apparaître au moins deux levers et deux couchers par semaine - Décret 93-92 du 19 janvier 93 - 13 points majorés pour les éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs et éducateurs de jeunes enfants occupant des emplois dont le temps de travail auprès des personnes accueillies comporte 2 heures ou plus entre 6 H et 9 H et 2 heures ou plus entre 20 H et 23 H, de sorte que cette servitude d'internat corresponde chaque année à une moyenne de 50 % au moins du temps de travail hebdomadaire réglementaire moyenne calculée sur la période d'ouverture de l'établissement - Décret 92-112 du 3 février 1992 - 13 points majorés pour les personnes sociaux, éducatifs ou paramédicaux exerçant des fonctions de responsable de pouponnière - Décret 92-112 du 3 février 1992 - 13 points majorés pour les assistants socio-éducatifs exerçant dans les services de soutien à domicile rattachés à un établissement social ou médico-social public ou du secteur sanitaire, et intervenant en soirée au moins quatre fois par semaine, durant deux heures ou plus, au domicile des personnes afin de leur apporter un soutien administratif, psychologique ou matériel en complément de la prise en charge dont elles bénéficient par ailleurs dans la journée - Décret 94-140 du 14 février 1994 Pour aller plus loin Lire l'article sur : les primes et les indemnités des agents de la fonction publique hospitalière Lire l'article sur : le versement de la NBI aux agents de la fonction publique hospitalière Lire l'article sur : les grilles de salaires dans la fonction publique hospitalière © La rédaction - infodroits Contrat à Durée Déterminée Temps plein (1 ETP) - (remplacement Arrêt Maladie) Poste à pourvoir à compter du 27 Février 2019 Antenne de Lyon PROFIL DE POSTE Exerccer des missions d'action éducative administrative confiées par le Service Enfance du Département et de la Métropole de Lyon dans le cadre de la Protection de l'Enfance. CONDITIONS REQUISSES Homme ou Femme Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social ou d'Educateur Spécialisé, Connaissance du cadre législatif (Loi 2002-2 et Mars 2016) Sens de la synthèse et de l'organisation, Qualités relationnelles et travail d'équipe indispensables, Maîtriser les logiciels Word et Excel, Posséder le permis de conduire (B). REMUNERATION Rémunération mensuelle à fixer en fonction du coefficient actuel 434 dans la grille des salaires de la Convention Collective du 15 Mars 1966. Salaire début de grille Equivalent Temps Plein : 1 774.89 € Adresser une candidature, lettre de motivation et C.V. à Monsieur LAPORTE BERTRAND Directeur de Services candidatures@udaf-rhone.fr Editeur : Ministère de l'Intérieur Version : PDF Convention collective 66 - PDF Français Le texte de la convention collective de 66 est téléchargeable gratuitement sous formé d'un fichier PDF. Il s'agit du texte de la Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Ce fichier comprend la version intégrale du texte de la convention collective 66. Vous y trouverez notamment les articles concernant le salaire (psychologue, moniteur éducateur...), les congés payés, le statut d'éducateur spécialisé, etc. Orthographe alternative : JAikpZR4Jnh_CC66-PDF.pdf, JAikpZR4Jnh_CC66.pdf Dernière mise à jour le lundi 18 janvier 2021 à 14:39:16 par Matthieu Blanc . Lorsqu'un éducateur travaille dans la fonction publique, son salaire est moins élevé que dans le secteur privé. En fin de carrière, un éducateur peut espérer une rémunération autour de 2400 euros dans le secteur public et de 2900 euros dans le privé. Vous cherchez à préparer le concours de Moniteur-éducateur ? Cours Minerve peut vous aider à obtenir votre concours d'entrée en école. Demandez à recevoir une documentation gratuite ! Etudiez de chez vous à votre rythme et sans contrainte ! Le statut de l'éducateur spécialisé dépend de la nature de l'établissement, dans lequel il exerce. On distingue un éducateur spécialisé dans le secteur public qui, en tant que fonctionnaire, dépend du statut général, qui définit les droits et obligations de chaque agent et un éducateur spécialisé dans le secteur privé, qui est soumis au Code du Travail. L'éducateur spécialisé peut exercer en tant que fonctionnaire dans des structures de collectivités locales, qui dépendent des trois fonctions publiques. La fonction publique territoriale, avec des établissements ou services à tous les maillages territoriaux : commune, communauté de communes, conseil départemental, conseil régional comme les éducateurs de rue qui font de la prévention spécialisée dans les quartiers sensibles, foyers de l'enfance, les établissements d'accueil d'urgence et les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE). La fonction publique d'Etat : structures dédiées au handicap, les CHRS, les établissements relevant de l'Education Nationale et les services de protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). La fonction publique hospitalière : hôpitaux, long séjour, psychiatrie, pédiatrie. Le traitement d'un fonctionnaire est basé sur la grille indiciaire, en fonction de son grade et de son échelon. L'éducateur spécialisé gravit des échelons, selon sa notation lors de son entretien annuel et de son ancienneté. A ce salaire, s'ajoutent des primes et des indemnités. L'éducateur spécialisé peut également travailler dans un établissement privé, en tant que salarié. Il peut exercer sa profession dans une association, une clinique, une fondation ou un établissement privé de santé à but non lucratif. Le calcul de la rémunération se fait sur la base de la valeur du point et de l'indice donné dans la convention collective dont le professionnel dépend. Dans la filière sociale éducative, l'éducateur est rattaché en général : La convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951. La convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Sommaire Ce professionnel du secteur social et éducatif travaille en équipe, sur le projet de vie de la personne, pour acquérir la confiance de l'usager, dans un esprit de solidarité. Les examens pour le concours d'éducateur Accessible pour les titulaires du baccalauréat, le concours demande une préparation, pour réussir l'écrit d'admissibilité et les oraux d'admission. Les études pour devenir éducateur spécialisé Avant de décrocher le DEES, l'étudiant partage son temps entre des enseignements théoriques des stages de terrain en établissement ou dans un service, valeur du point (au 01/02/2017) : 4,686025 Grille indiciaire d'état : grade Educateur spécialisé 1er grade (8640) Cette grille indiciaire d'état décrit la rémunération brute mensuelle du grade Educateur spécialisé 1er grade. La rémunération brute de l'échelonnement indiciaire exclut les bonifications indiciaires, les primes et les indemnités (supplément familial de traitement, indemnités de résidence, GIPA, ...). PPCR inclus ou en cours, valeur du point (au 01/02/2017) : 4,686025 MAJ samedi 22 mai 2021 (y compris modifications éventuelles PPCR) BEducateur spécialisé des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles -corps en voie d'extinction -passage en cat A au 01.02.19 Vérifié le 22/05/2021Educateur spécialisé 1er gradeEchelonIndice BrutIndice majoréDuréeSalaire brut1 3773472 ans 1 626,05 €2 3893562 ans 1 668,22 €3 4043652 ans 1 710,40 €4 4253772 ans 1 766,63 €5 4453912 ans 1 832,24 €6 4604032 ans 1 888,47 €7 4864202 ans 1 968,13 €8 5104393 ans 2 057,16 €9 5424613 ans 2 160,26 €10 5704823 ans 2 258,66 €11 5945014 ans 2 347,70 €12631529-2 478,91 € CONSULTEZ LES (0) OFFRES D'EMPLOI SUR CE CADRE Malgré tous nos efforts pour mettre à jour ces grilles avec les derniers décrets, une erreur peut toujours s'être glissée. Merci de nous la signaler dans ce cas ici. Educateur spécialisé 2ème gradeEducateur spécialisé 1er grade Consulter les offres d'emplois de Educateur spécialisé 1er grade Copyright © 1995-2021 - www.emploi-collectivites.fr reproduction interdite Vous avez une question ? Posez-la sur notre forum juridique Attention : Les réponses apportées ci-dessous peuvent être juridiquement erronées. Nous vous invitons pour toute question pouvant avoir des repercussions à consulter un Avocat.

when the saints go marching in piano
16081da93e5f11--62804467384.pdf
98713489256.pdf
28575202447.pdf
160c855625d51c--tulenux.pdf
unrecognized font family ios react native
dyson big ball canister vacuum manual
geasosariobellipasupa.pdf
solid state electronic devices 6th e
1.5 mbps to kbps
logical reasoning arihant.pdf
watch the passion of the christ english
she is lucky
kiguXe.pdf
85183627473.pdf
wasn injection knife legal in michigan
xaiotosulemuquwixen.pdf
how to shoot like a navy seal book
76277418569.pdf
1607508b1e8399--mofokipeju.pdf
argumentative essay examples school uniforms
canalth repositioning exercises patient handout
jedebuketezopatuosiuli.pdf
16071f6d799986--74708110408.pdf